

COMMUNE DE REICHSTETT

COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres élus :	27
Membres en fonction :	27
Présents :	22
Absents :	5
dont procurations :	5

Séance du 8 décembre 2014 à 19 h 30

Convocation du 1^{er} décembre 2014

Sous la Présidence de Georges SCHULER, Maire

Secrétaire de séance : Eric WILLMANN

Location de la chasse pour la période 2015 – 2024 et désignation des membres de la Commission de location

- **Détermination de la surface chassable et de clauses particulières**
La surface chassable représente 346,38 hectares

- **Les clauses particulières au Cahier de Charge type sont les suivantes :**
 - Exigences de Wagram Terminal
 - l'attributaire devra se conformer à toutes les prescriptions réglementaires imposées par la présence du dépôt pétrolier et notamment à toutes les prescriptions qui seront prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques, ou tout document s'y substituant, ou qui sera arrêté par la préfecture du Bas-Rhin ainsi qu'à toute mesure de sécurité arrêtée par Wagram Terminal ;
 - tirs exclusivement dos aux installations autour du site de Wagram terminal ;
 - chasse interdite en direction du dépôt lorsque des wagons entrent ou sortent du dépôt ou lorsqu'ils stationnent sur les voies ferrées ;
 - soustraction éventuelle de surfaces allouées à la chasse en fonction de l'évolution de l'activité, de la destination des parcelles, de leur changement de propriétaire, et ce sans versement d'aucune indemnité ;
 - l'entretien de la clôture existante reste à la charge du propriétaire du terrain, qui facilitera l'accès du territoire de chasse au locataire.

 - Secteur de Butagaz :
 - interdiction de tirs vers les installations et gazoducs.

 - Exigences de la Commune :
 - en raison de la forte urbanisation proche, la mise en place d'installations d'affuts doit être soumise pour autorisation à la Commune (plan et localisation précise).
 - demander l'autorisation à poursuivre les animaux blessés dans l'enceinte des entreprises classées.

- **Désignation des membres de la Commission de location**

Madame Caroline STEINMETZ et Monsieur Nicolas GUILLERME sont désignés pour siéger à la Commission de location.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte les points ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Modification du règlement du cimetière

Afin d'éviter que les marbriers n'abandonnent leurs pierres au cimetière lors des ouvertures de tombes, il convient de modifier le règlement afin de consolider le texte interdisant aux marbriers de stocker des pierres tombales au cimetière et l'obligation de les emmener en attendant la repose.

Vu le règlement de cimetière adopté par le Conseil Municipal en date du 30 mars 2010 et modifié le 13 février 2012 ;

Considérant que certaines entreprises de pompes funèbres et marbriers entreposent les pierres tombales au cimetière même, sans jamais les évacuer ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

MODIFIE le règlement de cimetière en ajoutant la phrase suivante :

« les entreprises de pompes funèbres et marbriers ne sont pas autorisées à stocker les pierres tombales et autres matériaux dans l'enceinte du cimetière. Ils les évacueront sur leur site propre ou ateliers »

ADOpte A L'UNANIMITE

Subventions aux associations locales

Vu le tableau des subventions annuelles de fonctionnement, ainsi que les différents critères d'attribution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE les subventions de fonctionnement aux associations désignées sur le tableau ci-joint,

**ADOpte PAR 26 VOIX POUR, DONT 4 PAR PROCURATION
UNE ABSTENTION : MME MARYVONNE JOACHIM, PAR PROCURATION.**



CONCOURS AUX ASSOCIATIONS LOCALES SUBVENTIONS

Année 2014

ASSOCIATIONS	1	2		3			4		Total 1+2+3+4	5 Prime	
	Base	enfants	autres	particip. mbres aux fêtes communales	particip. assoc. const.	Total	Total				
	€ 122	Reichstett 9,00 €	enf. 5,00 €					Vœux			Johmärik
CLUB SPORTIF											
Gymnastique volontaire	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
Baby Gym	€ 122	10		90,00 €			0 €		0	212,00 €	
Handball	€ 122	68	39	807,00 €	21	42	189 €	6	414	1 532,00 €	1000
Volley	€ 122			0,00 €	8	8	48 €	2	138 €	308,00 €	
Step	€ 122	5	8	85,00 €			0 €	1	69	276,00 €	
Seiren Kai Karaté	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Randonnées pédest.	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Natation	€ 122	5	30	195,00 €			0 €		0	317,00 €	
Plein air	€ 122	11	23	214,00 €			0 €		0	336,00 €	
Yoga	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Badminton	€ 122	2	0	18,00 €			0 €	1	69	209,00 €	
Modern jazz	€ 122	25	8	265,00 €			0 €	2	138	525,00 €	
Aikido	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	

ASR	ASR Football	€ 122	85	48	1 005,00 €	12	64	228 €	6	414	1 769,00 €	1000
	ASR Judo	€ 122	68	12	672,00 €			0 €	1	69	863,00 €	1000

ASSOCIATIONS DIVERSES	1	2		3			4		Total 1+2+3+4	5 Prime	
	Base	enfants	autres	particip. mbres aux fêtes communales	particip. assoc. const.	Total	Total				
€ 122	Reichstett 9,00 €	enf. 5,00 €	Vœux					Johmärik	Fêt.Nat. heures	Produit fêtes 3 €	69 € nbre
Assoc St-Michel	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
Modélisme	€ 122	1		9,00 €			0 €	1	69	200,00 €	
Studio Ventura	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
ACR2000	€ 122	3		27,00 €			0 €	3	207	356,00 €	
Van Gogh	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
Groupe Folklorique	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
Scrabble	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
Bernard et ses music	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Bäsetheater	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
Cactus	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Ass.Paren.JES	€ 122			0,00 €	2	54	168 €	7	483	773,00 €	
Scholle Traper	€ 122		28	140,00 €		45	135 €	3	207	604,00 €	
Tennis	€ 122	47	28	563,00 €			0 €	4	276	961,00 €	
Les Gaulois de l'Est	€ 122			0,00 €	13		39 €		0	161,00 €	
La grande armée	€ 122		2	10,00 €			0 €	1	69	201,00 €	
Dynamique	€ 122	55		495,00 €	6	7	39 €	2	138	794,00 €	
Musique "Union"	€ 122		1	5,00 €			0 €	5	345	472,00 €	
Ens."Rétro Stars"	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
Pédale Rhénane	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Amis du fort rapp	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Amicale Pompiers	€ 122			0,00 €			0 €	3	207	329,00 €	
Chorale Ste Cécile	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
Apiculteurs et Amis d	€ 122	2		18,00 €			0 €		0	140,00 €	
Danses autour du mo	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Don de sang bénévoles	€ 0			0,00 €			0 €		0	- €	
Pétanque	€ 122			0,00 €			0 €	4	276	398,00 €	
Patrimoine et Histoire	€ 122			0,00 €			0 €	5	345	467,00 €	
Club Féminin	€ 122			0,00 €			0 €	1	69	191,00 €	
Amic.des Pêcheurs	€ 122			0,00 €			0 €	5	345	467,00 €	
Arboriculteurs	€ 122			0,00 €		31	93 €	1	69	284,00 €	
Parc Maisons Alsacie	€ 122	2	17	103,00 €		12	36 €	5	345	606,00 €	
Club informatique	€ 122			0,00 €		15	45 €		0	167,00 €	
Chorale Protestante	€ 122		2	10,00 €			0 €	4	276	408,00 €	
Anciens coloniaux	€ 122			0,00 €			0 €	2	138	260,00 €	
RRRC	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
Ass Foncière	€ 122			0,00 €			0 €		0	122,00 €	
TOTAL	€ 6 100	389	246	4 731 €	0	278	1 020 €	90	6 210 €	18 061,00 €	3000

Adopté par le Conseil municipal réuni le 8 décembre 2014
Arrêté à la somme de vingt et un mille soixante et un euros

TOTAL = 21 061,00 €

**Subvention à l'Association Dynamique de Reichstett pour
l'organisation du passage du Saint Nicolas dans les écoles et structures
d'accueil**

Vu la demande de participation financière présentée par l'Association Dynamique de Reichstett, pour l'organisation du passage de Saint Nicolas dans les écoles ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention à cette association, plafonnée à 700 €, qui lui sera versée sur présentation du décompte des dépenses engagées.

ADOpte PAR 26 VOIX POUR

MME MARIE-PAULE STIEBER, EN SA QUALITE DE PRESIDENTE DE L'ASSOCIATION, NE PARTICIPE PAS AU VOTE.

**Subvention de l'Union Nationale des Combattants, Section Nord
CUS, pour l'achat d'un nouveau drapeau**

Vu la lettre du 27 octobre 2014 de l'Union Nationale des Combattants « UNC CUS Nord », sollicitant une participation financière pour le remplacement de leur drapeau trop vétuste ;

Considérant que chacune des communes concernées (Bischheim, Hoenheim, Schiltigheim, Souffelweyersheim et Reichstett) participent à ce financement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention de $1\,390,80 \text{ €} / 5 = 278,16 \text{ €}$ à l'UNC « CUS Nord ».

ADOpte A L'UNANIMITE

Communication des rapports annuels 2013

Vu les décrets 95-635 du 6 mai 1995 et 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu les rapports annuels,

- *sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement,*
- *sur le prix et la qualité des services publics d'élimination des déchets,*

Le Conseil Municipal,

PREND connaissance de ces rapports.

Fixation de l'indemnité de conseil au Comptable Public de la Commune

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982, précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectives locales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésors chargés de fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide,

DE DEMANDER le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,

D'ACCORDER l'indemnité de conseil au taux de 100% par an,

QUE CETTE INDEMNITE soit calculée sur les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à M. Jean-Luc BILLMANN, Receveur municipal.

ADOpte A L'UNANIMITE

Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS		4 679,00		
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et commu	73925 01	4 679,00		
73 - IMPOTS ET TAXES				4 679,00
Taxes foncières et d'habitation			73111 01	4 679,00
TOTAUX EGAUX - FONCTIONNEMENT		4 679,00		4 679,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
 - considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **SERVEUR INFORMATIQUE**

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT° / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
0010 - ECOLES		1 600,00		1 600,00
21 - Immobilisations corporelles				
Bâtiments scolaires	21312	2		1 600,00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183	2
0020 - EQUIPEMENT SOCIAUX ET CULTUREL		38 400,00		9 400,00
21 - Immobilisations corporelles				
Installat° générales, agencemts & aménagmts divers	2181	01		9 400,00
Matériel de bureau et matériel informatique			2183	3
Matériel de bureau et matériel informatique			2183	6
23 - Immobilisations en cours				
Immo. corporelles en cours - Constructions	2313	01		29 000,00
0060 - HOTEL DE VILLE				29 000,00
21 - Immobilisations corporelles				
Matériel de bureau et matériel informatique			2183	01
DEPENSES - INVESTISSEMENT		40 000,00		40 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

Le Conseil Municipal sur proposition du Maire,
 - considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2014 sont insuffisants,
 - décide de modifier l'inscription comme suit :

Objet de la DM : **EMPRUNTS**

INTITULES DES COMPTES	DEPENSES		RECETTES	
	COMPTES	MONTANTS (€)	COMPTES	MONTANTS (€)
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES				12 000,00
0001 - Opérations financières				
T.L.E.			10223	01
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES		12 000,00		
0001 - Opérations financières				
Autres emprunts - Autres prêteurs	16818	01		12 000,00
TOTAUX EGAUX - INVESTISSEMENT		12 000,00		12 000,00

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE